



Communiqué de presse

64 communes françaises labellisées « Villes et Villages Étoilés » par l'ANPCEN

Paris – 6 janvier 2011 : L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) vient de labelliser 64 communes françaises participantes au concours « Villes et Villages Étoilés », en 2010, pour leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et leur réduction de la pollution lumineuse. Les prix du concours sont remis en janvier 2011 à tous les maires lauréats.

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) a organisé en 2010 sa deuxième édition du concours Villes et Villages Étoilés, soutenu par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et par la Fondation de France.

« Nous avons conçu ce concours gratuit et ouvert à toutes les communes de France pour promouvoir auprès des collectivités locales et des citoyens la qualité de l'environnement nocturne tant pour les humains que pour la biodiversité, inciter aux économies d'énergie, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à l'éclairage public et à la baisse de coûts publics inutiles » indique l'ANPCEN.

Cet événement s'inscrit dans le cadre des différentes actions d'information et de sensibilisation que conduit l'association en ce sens tout au long de l'année auprès des communes. Il offre à celles-ci le moyen de s'engager dans une démarche d'amélioration continue, récompensée par un label comportant de ½ étoile à 5 étoiles, valable 2 ans.

Le label de la deuxième édition de «Villes et Villages Étoilés» est remis en janvier 2011 aux maires des 64 communes les plus méritantes.

Son attribution s'effectue à partir de critères portant sur les installations et l'organisation de l'éclairage public, l'aménagement des sources lumineuses dans l'espace et leur temps de fonctionnement. Comme pour la première édition, l'ANPCEN a souhaité favoriser les communes maîtrisant leur consommation énergétique, pratiquant ou développant l'extinction complète ou partielle en cours de nuit, l'optimisation de la direction des émissions de lumière pour en limiter l'impact, l'utilisation de l'éclairage passif, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et bâti et la suppression des lampes à lumière blanche néfastes pour l'environnement et la santé publique.

Les municipalités labellisées reçoivent un diplôme et peuvent valoriser leurs étoiles sur des panneaux standardisés à implanter à leur entrée. Afin de renforcer la dimension pédagogique de ce concours, l'ANPCEN adresse également un courrier personnalisé à chaque commune candidate pour lui annoncer le score qu'elle a obtenu et lui indiquer les axes de progrès envisageables pour renforcer la qualité de la nuit sur son territoire.



Les communes retenues cette année par l'ANPCEN se caractérisent par leur grande diversité : de L'Hosmes la plus petite commune (dans l'Eure – 49 habitants), à Mûrs-Erigné (dans le Maine et Loire - 5115 habitants), en passant par l'Outremer avec Les Makes, dans l'île de la Réunion. D'une édition à l'autre, le concours incite aussi à progresser. Ainsi trois communes n'ayant pas obtenu d'étoiles en 2009 sont reconnues lors de cette 2^{ème} édition grâce à leurs efforts engagés depuis : Sainte-Maure-de-Touraine (en Indre et Loire - 4200 habitants), Saint-Sixt (en Savoie 73 - 975 habitants) et Cerizay (dans les Deux-Sèvres 4500 habitants). 15 communes ont réussi à obtenir 5 étoiles.

Le concours « Villes & Villages Étoilés » est soutenu par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et de la Fondation de France. Ce concours a été récompensé également par le prix Agir, financé par les dons issus du livret Agir, produit solidaire mis en place par le Crédit Coopératif et France Nature Environnement

Pour inciter les communes de France à améliorer la qualité de la nuit, cet événement sera reconduit en 2011 et les années suivantes.

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) : une association d'intérêt général

Les bénévoles de l'Association et son réseau de correspondants en France se mobilisent tout au long de l'année pour alerter le public comme les décideurs publics sur l'évolution incontrôlée et exponentielle de l'éclairage public, entraînant des halos de pollution lumineuse, des lumières intrusives, la disparition de la nuit par dégradations de l'environnement nocturne.

Ainsi l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes recense des données, a élaboré un cahier des charges techniques, propose la signature de chartes aux communes, anime, organise des échanges et rencontres, apporte des solutions et des conseils à tous ceux qui souhaitent notamment mieux gérer l'éclairage public.

L'ANPCEN a contribué à faire reconnaître l'enjeu de l'environnement nocturne désormais pris en compte dans la loi Grenelle II.

Soutenir l'association dans ses actions :

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
3, rue Beethoven 75016 Paris
info@anpcen.fr www.anpcen.fr www.villesetvillagesetoiles.fr

Documents joints :

- Protection du ciel nocturne et réduction de la pollution lumineuse : de nombreux enjeux
- Liste des communes labellisées Villes et Villages Étoilés 2010
- Diplôme remis aux communes
- Questionnaire soumis aux communes candidates
- Logos du concours et présentation des panneaux d'entrée de ville disponibles sur demande

Contact presse : Agence Géraldine Musnier 04 78 91 19 75

Géraldine Musnier : geraldine@agencegeraldinemusnier.com
Isabelle Larçon : isabelle@agencegeraldinemusnier.com

Protection du ciel nocturne et réduction de la pollution lumineuse, de nombreux enjeux

La Vie a besoin de la Nuit, la Nuit a besoin de nous

Depuis des millions d'années, la vie animale, végétale et humaine sur notre planète est rythmée par l'alternance du jour et de la nuit. Elle s'est développée et organisée à travers ce phénomène naturel. En l'espace d'une cinquantaine d'années, l'homme a bouleversé cette alternance naturelle en développant de manière anarchique et disproportionnée l'éclairage artificiel. Cette gestion de l'éclairage se traduit aujourd'hui par un halo de lumière enveloppant chaque ville et village de France. L'éclairage non adapté a notamment des conséquences sur le sommeil humain, sur la biodiversité nocturne, sur la qualité du ciel nocturne.

Une perte d'énergie considérable et des émissions de gaz à effet de serre à éviter

En France, 5,6 milliards de KWh sont utilisés pour l'éclairage public. L'économie potentielle pour les collectivités est donc très importante : l'éclairage public représente à lui seul 48% de la consommation électrique des collectivités locales. L'ADEME et EDF estiment entre 30 et 40% la perte d'énergie pour les communes du fait d'une mauvaise qualité, d'une surpuissance des sources ou de la vétusté des installations dédiées à l'éclairage public. De plus, toute énergie inutile génère pour sa production, son approvisionnement, ses équipements et son transport, des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées, face à l'objectif national de les diviser par quatre.

Le ciel et l'homme

Le ciel nocturne est un élément naturel et inaliénable de notre environnement. Il constitue à ce titre un paysage à part entière qu'il convient de préserver pour les générations futures.

Constituant le panorama de l'univers, le ciel nocturne a toujours eu une forte influence sur la pensée et la culture humaine : de la philosophie à la religion, de l'art à la littérature en passant par la science, la nuit a toujours été source d'inspiration et de questionnement.

Concours Villes et Villages Étoilés 2010

Liste des communes labellisées

5 étoiles

Graveron Semerville (27)
Le Val David (27)
Le Fidelaire (27)
Granchain (27)
L'Hosmes (27)
Fontaine Bellenger (27)
Aviron (27)
La Chapelle du bois des faulx (27)
Le Boulay Morin (27)
Le Mesnil Fuguet (27)
Saint Martin la Campagne (27)
Saint Vigor (27)
Fercé sur Sarthe (72)
Flée (72)
Beaurepaire (76)

4 étoiles

Ressons le long (02)
Les Ventes (27)
Tournedos bois Hubert (27)
Gauville la Campagne (27)
La Couyère (35)
Tauxigny (37)
La Barre (39)
Helleville (50)
Chérancé (53)
Moncé en Belin (72)
Roncherolles sur le Vivier (76)
La Chapelle aux Lys (85)

3 étoiles

Savigny sur Aisne (08)
Lacour d'Arcenay (21)
Landifay et Bertaignemont (02)
Saint Léger le Guérétois (23)
La Vacherie (27)
Coulommiers la Tour (41)
La Meauffe (50)
Lux (71)
Saint Pierre de Genebroz (73)
Bignoux (86)

2 étoiles

Le Hérie la Vieville (02)
Claville (27)
Saint Lunaire (35)
Châteaueux (41)
Fontaines en Sologne (41)
Ouchamps (41)
Sacquenville (27)
Saint Sixt (74)
Villeneuve sur Auvers (91)

1 étoile

Estoublon (04)
Poncey les Athée (21)
Saint Georges Nigremont (23)
Sainte Maure de Touraine (37)
Gevingey (39)
Huisseau sur Cosson (41)
Boisset Saint Priest (42)
Savennières (49)
Mûrs-Erigné (49)
Péronne (71)
Chasselas (71)
Cerizay (79)
Village des Makes, St Louis (974)

0,5 étoile

Montaigut Le Blanc (23)
Saint Sulpice le Guérétois (23)
Accolans (25)
Brain sur l'Authion (49)
Auzouville sur Ry (76)

Le diplôme remis aux communes labellisées



Le questionnaire soumis aux communes par l'ANPCEN

Le questionnaire ci-après permet au jury du concours d'apprécier la qualité de l'éclairage public de la commune postulante. Les questions portent essentiellement sur le nombre de points lumineux, la puissance moyenne du parc, les horaires de fonctionnement, l'existence ou non d'une extinction (partielle ou totale), l'utilisation de balisages passifs, la présence ou l'absence de mise en lumière de sites bâtis, la forme des lampadaires, l'utilisation de la lumière blanche en lieu et place de sources jaunes/orangées, mais également la supervision des éclairages publicitaires, commerciaux ou privés, d'un concours local de maisons illuminées, ou encore la gestion des décorations de fête de fin d'année. L'implication des municipalités candidates dans une politique réelle de limitation des nuisances lumineuses est également prise en compte.



Retrouvez toutes les informations et de nombreux conseils
sur www.villes-et-villages-etoiles.fr

Demande de labellisation Villes et Villages Étoilés 2010

Ce questionnaire est à retourner **avant le 15 novembre** pour l'attribution des labels. De préférence en le complétant directement sur Internet : www.villes-et-villages-etoiles.fr (procédure simplifiée) ou en l'adressant à :

ANPCEN / SAF
Label «Villes et Villages Étoilés»
3, rue Beethoven - 75016 PARIS

Présentation de la candidature

Commune : _____ Code postal : _____ Code INSEE : _____
Courriel : _____ @ _____ Tél : _____
Nom du Maire : _____ Tél du maire : _____ (si secrétariat difficilement joignable)
Adresse mairie : _____

Personne(s) à contacter : _____
Courriel : _____ @ _____ Tél : _____

Je soussigné, _____ agissant en qualité de _____ propose la candidature de la commune de _____ pour l'obtention du label «Villes et Villages Étoilés».

Date, cachet et signature

Situation de votre commune

Nombre d'habitants : _____

Si vous avez un éclairage public, indiquez le nombre total de points lumineux* : _____ Dans le cas contraire, cochez Non

► Votre commune a-t-elle signé la Charte ANPCEN pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes ?

Oui Non si oui, date de la signature : _____

► Votre commune est-elle signataire d'une Charte prenant réellement en compte la pollution lumineuse ?

Oui Non si oui, laquelle précisément (nom et date de signature) ?

(ex Charte de PNR, Charte d'éco-village...) : _____

► Votre commune s'engage t-elle dans une politique de limitation de la pollution et des nuisances lumineuses ?

si oui :

- utilisation de sources lumineuse de plus faible puissance : Oui Non
- encastrement des lampes dans les têtes de mât : Oui Non
- dédensification du parc de lampadaires : Oui Non
- optimisation des horaires de fonctionnement par rapport aux crépuscules : Oui Non
- utilisation prioritaire de lampes jaunes/orangées (Sodium Haute ou Basse Pression)
en remplacement de lampe à lumière blanche : Oui Non

* (par ex : 1 lampadaire avec une tête de mât = 1 point lumineux, 1 lampadaire avec 2 têtes de mât = 2 points lumineux, etc...)



Orientation des flux lumineux

► Votre commune est équipée de lampadaires. Voici ci-dessous différents modèles regroupés en 7 familles distinctes afin de déterminer la physionomie réelle de votre parc.

Merci d'indiquer précisément le nombre de points lumineux par famille de lampadaire :



1 modèles défilés (ampoules encastrées et surface parfaitement parallèle à l'horizontale).

Nombre : _____



2 lanternes avec source parfaitement encastrée (ampoule non visible à distance) sans vitres latérales ou alors vitres transparentes.

Nombre : _____



3 lanternes avec ampoule apparente ou faces dépolies.

Nombre : _____



4 lampadaires avec demie sphère bombée et lampadaires montés sur crosse et inclinés.

Nombre : _____



5 boules lumineuses et lampadaires apparentés.

Nombre : _____



6 lampadaires avec flux lumineux indirect.

Nombre : _____



7 lampadaires à tube vertical ou incliné à 20° ou 30°.

Nombre : _____

(L'addition des points lumineux selon les différentes configurations implantées doit correspondre à la totalité du nombre de sources indiquées plus haut dans le chapitre «Présentation de la candidature»). Inscrire un zéro dans la case si non utilisé dans la commune.

Gestion des éclairages privés

► Existe-t-il sur votre commune un cahier des charges réglementant la puissance lumineuse, l'orientation des flux et les horaires de fonctionnement des éclairages commerciaux et privés ; ce dernier étant applicable lors de la délivrance d'un permis de construire ou par arrêté municipal * Oui Non

si oui :

- Sur l'ensemble du territoire de la commune Oui Non
- Sur une partie de la commune Oui Non

* merci de préciser la date de cet arrêté : _____

Important : pour que la demande de labellisation soit officiellement prise en compte, l'ensemble des questions doit être renseigné. Réponses oui ou non (cocher la bonne réponse), ou encore valeurs demandées renseignées (en kWh / W / horaires / nombre d'unité / jour).

La commune s'engage à fournir des réponses exactes et à répondre en toute franchise.
Les informations des communes labellissables pourront être vérifiées par un correspondant local du comité avant toute validation.

« Villes et villages étoilés » et l'Année Mondiale de l'Astronomie

En 2009, dans le cadre de l'Année Mondiale de l'Astronomie sous le haut patronage de l'UNESCO et des Nations Unies, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) a lancé la première édition de son concours national « Villes et villages étoilés ». Il s'agit d'un concours gratuit et ouvert à toutes les communes de France pour promouvoir le respect de l'environnement nocturne et les économies d'énergie.

« Villes et villages étoilés » soutenu par l'AMF

Le concours « Villes et villages étoilés », organisé par l'ANPCEN et soutenu par l'Association des Maires de France (AMF) vise à réduire la pollution lumineuse et à rechercher un éclairage doux et respectueux de l'environnement. Un label est remis aux communes participantes en fonction de leurs efforts dans cette démarche.

« Villes et villages étoilés », un concours soutenu et récompensé !

Prix du Jury Agir de FNE / Crédit Coopératif 2010

Le 18 mars 2010, le Jury « Agir » de France Nature Environnement s'est réuni afin de définir les projets primés dans le cadre de l'appel à projets associatifs. Le concours « Villes et villages étoilés » de l'ANPCEN fait ainsi partie des 5 projets « coups de cœur » choisis par ce Jury. A ce titre l'association a reçue une aide pour sa démarche et son action en faveur du ciel et de l'environnement nocturnes. Le prix « Agir » de FNE a été officialisé le 25 mars à Toulouse lors d'une cérémonie en lien avec le Crédit Coopératif.



Pour en savoir plus : www.villes-et-villages-etoiles.fr et www.anpcen.fr
toutes questions par courriel : info@anpcen.fr